

POLITIQUE DE LIBRE PAROLE

BLUESCOPE S'ENGAGE À ENCOURAGER UNE CULTURE DE LIBRE PAROLE LORSQUE QUELQUE CHOSE NE VA PAS, AINSI QU'À PROTÉGER CEUX ET CELLES QUI S'EXPRIMENT

SPEAK UP!!!

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS VOUS

Chez BlueScope, nous nous engageons à agir équitablement, de manière éthique et avec intégrité dans tout ce que nous faisons. En luttant pour respecter les critères de conduite les plus élevés, nous encourageons notre personnel et les personnes avec lesquelles nous interagissons à s'exprimer librement lorsqu'elles pensent qu'une action ou qu'une décision n'est pas juste, ne reflète pas **Notre Lien**, ne se trouve pas en ligne avec le **Guide de conduite professionnelle** ou la loi.

Nous nous engageons à traiter avec respect ceux et celles qui signalent d'authentiques problèmes, et nous garantissons qu'ils seront soutenus et protégés.

APPLICATION

Il s'agit d'une politique à un niveau de groupe. Elle s'applique à l'ensemble des activités opérées par BlueScope Steel Limited, à ses filiales et à ses entités en rapport.

Cette politique s'applique aux :

- agents, employés et sous-traitants actuels et passés ;
- fournisseurs de biens et services (rétribués ou non), et à leurs employés actuels et passés ; et
- aux parents ou personnes à charge de toute personne des groupes ci-dessus.

QUE SIGNALER ?

Vous devez effectuer un rapport si vous avez de sérieuses raisons de penser que BlueScope ou l'un de ses employés se sont engagés, ou participent à des actions qui :

- sont malhonnêtes, frauduleuses ou de nature corruptrice (notamment des pots-de-vin ou autres activités en violation de la Politique anti-corruption et pots-de-vin de BlueScope) ;
- sont illégales (notamment les conduites en violation des lois sur la libre concurrence, anti-corruption, sur la discrimination ou autres) ;
- sont non déontologiques ou en violation de Notre Lien, du Guide de conduite professionnelle de BlueScope ou de toute autre politique ou procédure de BlueScope ;
- mettent en péril la santé ou la sécurité de toute personne ;

- peuvent provoquer des pertes financières pour BlueScope, entacher sa réputation ou être préjudiciables aux intérêts de BlueScope ; ou
- impliquent tout autre type de faute, une présentation inexacte des affaires ou des circonstances.

Vous n'avez pas à être directement affecté par un problème pour le signaler. Lorsque des problèmes sont signalés, cela nous aide à les identifier, à les résoudre et à améliorer notre manière de travailler.

Lorsque vous signalez un problème, nous vous encourageons à être honnête, ouvert, et à fournir autant d'informations que possible le concernant.

COMMENT FAIRE UN RAPPORT

Les employés sont encouragés à parler à leur responsable, à un membre de l'Équipe du personnel de BlueScope ou à un membre de l'équipe juridique de BlueScope.

Nous comprenons que dans certains cas vous ne vous sentez pas à l'aise pour parler à votre responsable ni à signaler un problème via les canaux professionnels habituels. Si c'est le cas, vous pouvez effectuer un rapport en :

- contactant **votre représentant local pour l'Éthique et la conformité**; en envoyant un e-mail à l'équipe pour l'Éthique et la conformité (ethics@bluescope.com); ou
- en contactant **l'Assistance téléphonique pour signalement d'une conduite professionnelle de BlueScope**.

L'Assistance téléphonique pour signalement d'une conduite professionnelle de BlueScope est un service géré de manière externe, disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les signalements auprès de l'Assistance téléphonique peuvent être faits de manière anonyme.

Si vous avez une plainte personnelle en rapport avec le travail (telle qu'un conflit entre vous et un autre employé, une décision concernant votre transfert ou promotion, ou les conditions de votre emploi), elle doit être communiquée à votre responsable, à un membre de l'Équipe du personnel de BlueScope, ou dans le cadre de la **Politique du personnel** applicable.

Rien dans cette Politique ne vous empêche de signaler un problème à une autorité gouvernementale appropriée ni de demander des conseils juridiques concernant vos droits.

POLITIQUE DE LIBRE PAROLE

COMMENT NOUS VOUS PROTÉGEONS

BlueScope s'engage à protéger toutes les personnes s'exprimant dans le cadre de cette politique.

Dans certains pays où nous opérons, notamment l'Australie, des protections spécifiques peuvent être disponibles pour les personnes signalant une faute présumée. Des détails complémentaires se trouvent sur votre site professionnel applicable, via l'intranet.

PROTECTION DE VOTRE CONFIDENTIALITÉ

Nous savons que prendre la parole demande du courage et de l'intégrité, et nous nous engageons à traiter de manière confidentielle les rapports effectués dans le cadre de cette politique.

Si vous faites un rapport, BlueScope ne communiquera pas votre identité, à moins que vous n'y consentiez, ou que cela soit exigé ou permis par la loi.

Nous pouvons divulguer des informations à votre sujet (mais pas votre identité) si cela est justifié afin d'enquêter sur votre rapport, mais nous prendrons toutes les mesures raisonnables pour diminuer le risque que vous puissiez être identifié(e). Toute divulgation non autorisée d'informations constituera une violation de cette politique.

Si vous ne souhaitez pas divulguer votre identité à quiconque chez BlueScope, vous pouvez faire un signalement anonyme en contactant **BI'Assistance téléphonique pour signalement d'une conduite professionnelle de BlueScope**.

PROTECTION CONTRE UN TRAITEMENT PRÉJUDICIALE

BlueScope s'engage à vous protéger contre tout traitement préjudiciable si vous effectuez un signalement dans le cadre de cette politique.

Un traitement préjudiciable peut prendre de nombreuses formes et inclut :

- le licenciement de votre poste ;
- l'organisation des tâches du poste pour qu'elles aient un impact négatif sur vous ;
- la discrimination, le harcèlement, les brimades ou l'intimidation ;
- la violence psychologique ;
- des dommages sur vos biens, à votre réputation ou votre situation financière ; ou
- toute autre blessure ou traitement défavorable en relation avec votre prise de parole.

Tout traitement préjudiciable de ce type constitue une sérieuse violation de cette politique et doit être immédiatement signalé de l'une des manières indiquées dans la section « Comment faire un rapport » de cette police.

BlueScope ne tolère pas de représailles ni d'actes négatifs liés à un rapport effectué dans le cadre de cette politique et nous prendrons des mesures disciplinaires, pouvant inclure le licenciement, contre toute personne s'étant engagée de façon prouvée dans des traitements préjudiciables contre des lanceurs d'alerte ou contre toute personne participant à une enquête.

VOUS SOUTENIR

BlueScope garantira que vous soyez assisté durant et après le processus d'enquête, en accord avec Notre lien, nos politiques HSE et du personnel, ainsi qu'avec la loi. Une assistance est disponible via l'Équipe du personnel. Une assistance professionnelle, gratuite et extérieure, indépendante de BlueScope, peut aussi être disponible dans votre zone locale. Reférez-vous à votre site intranet local, ou parlez avec l'Équipe du personnel pour tout détail.

COMMENT NOUS ENQUÊTONS SUR LES SIGNALEMENTS

Tous les signalements effectués dans le cadre de cette politique seront traités sérieusement et respectueusement. Chaque rapport sera évalué et examiné de manière objective et impartiale, ainsi que de façon raisonnable et appropriée en fonction de la nature de la conduite et des circonstances signalées.

Lorsque cela s'avère approprié, vous serez informé de l'avancée et / ou du résultat de l'enquête (en fonction de l'intimité de ceux à propos desquels un rapport est effectué). Toute personne à propos de laquelle un rapport est effectué dans le cadre de cette politique sera traitée de manière juste, en accord avec Notre lien et nos politiques HSE et du personnel.

Des détails complémentaires concernant le processus d'enquête sont expliqués dans les Directives d'évaluation et d'enquête sur une faute présumée de BlueScope.

DEVOIRS DES EMPLOYÉS CONCERNANT UNE FAUTE PRESUMÉE

BlueScope espère que tout(e) employé(e) découvrant une faute présente ou qui suspecte fortement une faute, effectuera un signalement dans le cadre de cette politique.

DISPONIBILITÉ DE CETTE POLITIQUE

Cette politique est disponible sur l'intranet de BlueScope, ainsi que manière externe, sur le site Web de BlueScope. Une formation se rapportant à cette politique est donnée à tous les employés, agents et sous-traitants de BlueScope, dans le cadre de leur processus d'intégration et de leur formation continue obligatoire.

Si vous avez besoin d'une clarification ou d'informations concernant la politique, veuillez contacter **votre représentant local pour l'Éthique et la conformité** ou envoyez un e-mail à l'adresse de l'équipe pour l'Éthique et la conformité (**ethics@bluescope.com**).

RÉVISION

Cette politique sera revue de temps à autre pour garantir qu'elle fonctionne efficacement.

DATE DE PRISE D'EFFET

1er juillet 2019